

ARRETE N° PRESIDENCE_2026_009

**PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DE FORMATION
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 189 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-029 en date du 9 juillet 2024 relative au guide des tarifs ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2025-038 en date du 8 juillet 2025 relative aux cadrages des tarifs ;
Vu l'arrêté du Président de l'université Paris-Saclay n° DAJI-2025-443 en date du 8 juillet 2025 relative aux cadrages des tarifs ;

CONSIDERANT CE QUI SUIIT :

L'Université Paris-Saclay dispose, pour l'accomplissement de ses missions, des équipements, personnels et crédits qui lui sont attribués par l'État.

En outre, elle peut disposer de ressources propres provenant notamment de legs, de donations, de rémunérations de services et fonds de concours, aliénation de biens immobiliers, valorisation de son patrimoine immobilier, de droits de propriété intellectuelle, de subventions diverses etc... L'Université reçoit également les droits d'inscription versés par les étudiants et auditeurs.

Si les tarifs de la formation initiale, hormis ceux des diplômes propres de l'université, sont fixés par arrêté, les autres tarifs sont, quant à eux, fixés conventionnellement par Président de l'Université.

Toutefois, une décision du Conseil d'administration est nécessaire lorsque la recette excède un certain montant dans les cas suivants :

- 1° Aliénation de biens immobiliers ;
- 2° Acceptation de dons et legs faits sans charge, condition ou affectation immobilière ;
- 3° Baux et locations d'immeubles ;
- 4° Vente d'objets mobiliers ;

ARTICLE 1^{er}

Arrête les tarifs annexés à la présente. Ces tarifs entrent en vigueur au 8 juillet 2026. Ils se substituent à ceux prévus au guide des tarifs arrêtés par la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2024-029 en date du 9 juillet 2024 ainsi qu'à l'arrêté du Président de l'université n° DAJI-2025-443 en date du 8 juillet 2025.

Les tarifs du guide des tarifs non modifiés par le présent arrêté restent en vigueur.

ARTICLE 2

La part des droits d'inscription affectée au service commun de documentation est fixée à 34€.

ARTICLE 3

Les auditeurs libres s'acquittent des frais d'inscription au taux réduit correspondant au diplôme des enseignements suivis, auquel s'ajoute la part des droits d'inscription affectée au service commun de documentation.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université et sur le site internet de l'Université Paris-Saclay.

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 juillet 2026

Camille Galap

Président de l'Université Paris-Saclay



Annexe 1 : Droits d'inscription complémentaire en Formation Initiale

Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ)

Les droits complémentaires ci-dessous s'ajoutent aux droits d'inscription Master pour toute inscription à l'IEJ.

Les étudiants déjà inscrits dans un master à l'université Paris-Saclay pour l'année courante ne règlent que les droits complémentaires à l'occasion de leur inscription à l'IEJ.

	Montant des « droits complémentaires »	
	TTC €	Frais de dossier*
Inscription au CRFPA	600,00 €	50,00 €
<i>Inscription à l'ENM</i>	<i>580,00 €</i>	<i>50,00 €</i>
<i>Inscription CRFPA + ENM</i>	<i>700,00 €</i>	<i>50,00 €</i>
Inscription Commissaire de justice admissibilité	700,00 €	50,00 €
Inscription Commissaire de justice préparation aux oraux	300,00 €	50,00 €
Boursiers	0,00 €	50,00 €

Annexe 2 : Droits d'inscription des « double cursus »

	Montant des « droits d'inscription 2 ^e diplôme » TTC €
Etudiants inscrits en 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année de Polytech Paris-Saclay s'inscrivant en L1 ou L2 à l'UPSaclay	0,00 €
Doctorants inscrits dans un établissement Paris-Saclay qui souhaitent s'inscrire dans un DU	Tarif du DU
Etudiants de Polytech inscrits dans un M2 dont l'UVSQ est référent.	Droit d'inscription Master au Taux réduit

Annexe 3 : Droits d'inscription « Licence Double Diplôme » et « magistère »

La licence double diplôme est composée d'une licence et d'un diplôme universitaire "LDD".

	Montant des « droits d'inscription » TTC €
Cas général - Etudiants inscrits dans une Licence Double Diplôme (DU LDD.)	Droits d'inscription licence moins la part des droits d'inscription affectée au service commun de documentation
Cas particulier - Etudiants inscrits dans une Licence Double Diplôme (DU LDD.) sur un parcours ENS	0,00 €
	Montant des « droits d'inscription »
Magistère 1 ^{ère} année	Droits d'inscription Licence moins la part des droits d'inscription affectée au service commun de documentation
Magistère 2 ^{ème} année	Droits d'inscription Master au Taux réduit
Magistère 3 ^{ème} année	Droits d'inscription Master au Taux réduit
Cas particulier - Magistère Mathématiques 3 ^{ème} année	0,00 €

Annexe 4 : Droits d'inscription « Diplôme d'ingénieur »

	Montant des « droits d'inscription » (Taux plein) TTC €	Montant des « droits d'inscription » (Taux réduit) TTC €
Etudiants en cycle préparatoire intégré ou assimilé (2 ans)	630,00 €	420,00 €
Etudiants en cycle ingénieur (3 ans)		

Annexe 5 : Droits d'inscription « Diplôme Universitaire – Diplôme Inter Universitaire » en Formation Initiale

Règle générale :

Pour une inscription première, le tarif applicable aux diplômes d'université est celui du Doctorat.

Pour une inscription seconde, le tarif applicable aux diplômes d'université est celui du Doctorat taux réduit.

Cas particuliers :

Le taux réduit des droits d'inscription des DU suivants est soit

- égal au taux plein des droits d'inscription, après déduction de la part affectée au service commun de documentation (cas de montants spécifiquement indiqués *)
- égal au taux réduit correspondant au droit règlement

		Montant des « droits d'inscription au Taux plein » TTC €
DUCES Compétences en Sciences		0,00 €
Diplôme Étudiant-Entrepreneur du PÉPITE PEIPS Paris-Saclay (D2E)		500,00 € *
D.U. Entrepreneuriat	Etudiant en F.I. d'un établissement UPSaclay	400,00 €*
	Etudiant en F.I. inscrit hors établissement UPSaclay	550,00 €*
	Suivi du DU Entrepreneuriat sur 2 années en F.I. d'un établissement UPSaclay (étalement)	<i>Première année : paiement des droits d'inscription (au droit d'inscription réduit doctorat) + part affectée au service commun de documentation</i> <i>Deuxième année : 101 € + part affectée au service commun de documentation</i>
DU AI2A (Accompagnement Individualisé d'Accès à l'Apprentissage)		Droits d'inscription Licence
Préparation aux Cursus Scientifiques d'Orsay (PCSO)		Droits d'inscription Licence + 30,00 € de droits complémentaires
DU BIO-CONCOURS		Droits d'inscription Licence+ 50,00 € de droits complémentaires
Préparation concours Agrégation Externe Mathématique		Droits d'inscription Master

FLE (français langue étrangère) niveau Licence (IUT Sceaux, Orsay et Cachan)	Droits d'inscription Licence + 4100,00 € de droits complémentaires
DU Passerelles	0,00 €
DU Refugee Short Track (REST)	0,00 €
DU 2nde chance	500,00 €*
DU Averroes niveau 1	Droits d'inscription Licence au Taux réduit
DU Averroes niveau 2	Droits d'inscription Master au Taux réduit
DU Averroes niveau 2 - avec inscription parallèle en M1 Ingénierie de la santé)	0,00 €
EN3SMA	Droits d'inscription Licence
DIU Entrée dans le métier du professorat	
DIU Professorat des écoles	0,00 €
DIU Professorat du 2nd degré – parcours Mathématiques	0,00 €
DIU Professorat du 2nd degré – parcours Physique-Chimie	0,00 €
DIU Professorat du 2nd degré – parcours Education Physique et sportive	0,00 €
DIU Professorat du 2nd degré - parcours Sciences de la vie et de la Terre	0,00 €
DU de l'UFR SCIENCES - Optométrie	
DU Santé Oculaire - tarif par UE – Optométrie pour les étudiants UPSaclay Master vision	0,00 €
DU Santé Oculaire de niveau Master en Sciences de la Vision	0,00 €
Diplômes universitaires Réagir, Rebondir, Réussir (DU3R) / PaRéO - en fonction des processus de recrutement	
DU 3R Via Parcours Sup	Droits d'inscription Licence
Tarifs pour les étudiants déjà inscrits à l'UPSaclay / Via la réorientation	0,00 €
Etudiants issus d'une licence, hors UPSaclay / Via la réorientation	Droits d'inscription Licence

- Des droits complémentaires s'ajoutent aux droits d'inscription Doctorat (règle générale) pour les diplômes d'université suivants :

	Montant des « droits complémentaires » TTC €
DU Law & Advisory	760,00 €
DU Droit public économique	760,00 €
DU Langues et civilisations - Droit, Economie-Gestion - Chinois-Anglais - niveau 1	200,00 €
DU Langues et civilisations - Droit, Economie-Gestion - Anglais, allemand ou espagnol - niveau 1	200,00 €
DU Langues et civilisations : droit-éco-gestion Chinois-anglais - niveau 2	200,00 €
DU Langues et civilisations : droit-éco-gestion : Anglais, Allemand ou espagnol-niveau2	200,00 €
DU Droit, Culture juridique, Environnement	350,00 €
DU Droit & Humanités. Territoires, Altérité, identités	53,00 €
DU Droit, IA et Technologies Emergentes / Droit et Intelligence Artificielle : S'approprier les enjeux juridiques des technologies Innovantes	500,00 €
DU Droit de la bourse et des sociétés cotées	1 100,00 €
Batterie et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques	6 000,00 €
Hydrogène et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques	7 000,00 €
DU Capteurs	800,00 €
FLE (Français langue étrangère) niveau master (UFR Sciences)	4150,00 €

Annexe 6 : Frais pédagogiques

	Montant TTC €
Etudiants, inscrits hors UPSaclay et en l'absence de convention ou co-accréditation, qui souhaitent suivre 1 ou 2 UE au sein de l'UPSaclay	50,00 €
Etudiants, inscrits hors UPSaclay et en l'absence de convention ou co-accréditation, qui souhaitent s'inscrire à plus de 2 UE au sein de l'UPSaclay	Droits d'inscription Licence ou Master au Taux réduit
Etudiants inscrits à l'UPSaclay qui souhaitent s'inscrire dans 1 ou 2 UE de l'UPSaclay en dehors de sa formation	0,00 €
Doctorants inscrits dans un établissement Paris-Saclay qui souhaitent s'inscrire dans 1 ou 2 UE de l'UPSaclay dans une formation dont l'établissement d'inscription en doctorat est opérateur.	0,00 €
DES ou doctorat, étudiants inscrits hors UPSaclay titulaires d'un M1 à l'Université, souhaitant valider des UE du M1 non validées	Droits d'inscription Master au Taux réduit

UFR DROIT ECONOMIE MANAGEMENT

<u>Enseignement à distance (EAD)</u>	Montant des « droits complémentaires »	
	TTC €	Frais de dossier*
L1, L2, L3, licence accélérée (L1/L2), M1	1 150,00 €	50,00 €
Profil redoublant L1, L2, L3, M1	575,00 €	50,00 €
M2	1 500,00 €	50,00 €
Profil redoublant : M2	750,00 €	50,00 €
Boursiers	0,00 €	50,00 €

Cours de langues étudiants Paris-Saclay

	Montant TTC €
Préparation aux certifications de langues et cours de remise à niveau	195,00 €
Préparation aux certifications et cours de remise à niveau pour les boursiers ou pour des prestations à horaires réduits	95,00 €
Prestations à horaires réduits pour les boursiers	47,00 €

Accompagnement des étudiants en mobilité entrante

Accompagnement des étudiants en mobilité entrante ERASMUS

	Montant
	TTC €
2 semestres de FLE (15 h par semestre)	95,00 €

Accompagnement des étudiants en mobilité entrante issus d'établissements non-européens n'appliquant pas de droits spécifiques aux étudiants Paris-Saclay et étudiants non-francophones inscrits à Paris-Saclay

	Montant
	TTC €
Formule 1 : stage intensif FLE (15 h par semaine)	95,00 €
Formule 2 : 1 ou 2 semestres de FLE (15 h par semestre)	95,00 €
Formule 3 : stage intensif FLE (15 h par semaine) + 1 ou 2 semestres de FLE (15 h par semestre)	195,00 €

Accompagnement des étudiants en mobilité entrante issus d'établissements non-européens appliquant des droits spécifiques aux étudiants Paris-Saclay et étudiants non-francophones inscrits à Paris-Saclay

	Montant
	TTC €
Formule 1 : stage intensif FLE (15 h par semaine)	577,00 €
Formule 2 : 1 ou 2 semestres de FLE (15 h par semestre)	577,00 €
Formule 3 : stage intensif FLE (15 h par semaine) + 1 ou 2 semestres de FLE (15 h par semestre)	655,00 €

UFR SCIENCES

	Montant
	TTC €
M2 Pollutions Chimiques et Gestion Environnementale : Visites de sites facultatives	70,00 €
Services réservés à l'accueil des étudiants étrangers : Licence, Licence professionnelle ou Master : (Offre de Prestations d'accompagnement)	2000,00 €

UFR MEDECINE

	Montant
	TTC €
UE	
Probabilités et statistiques	30,00 €
Modélisation	30,00 €
Epidémiologie quantitative	30,00 €
Recherche clinique	30,00 €
Introduction aux datasciences	30,00 €
Introduction à la recherche clinique et épidémiologique	0,00 €
Information médicale et technologie de la communication	0,00 €
Lecture d'article	0,00 €
Reading and commenting paper (Anglais Scientifique)	0,00 €

	Montant
	TTC €
Cours de Français Langue étrangère (FLE) dans le cas d'une réinscription au semestre 2 sur une même année universitaire (étudiants ayant déjà suivi le semestre 1)	50,00 €

UFR MEDECINE

	Montant
	TTC €
« Tutorat lourd » : Professeur et (ou) étudiant 1 semestre	1800,00 €
« Tutorat léger » : Professeur et (ou) étudiant 1 semestre Accords Chine	720,00 €
« Tutorat léger » : Professeur et (ou) étudiant 1 année	1 440,00 €

ANNEXE 7 Droits complémentaires dans le cadre des formations paramédicales

Montant des « droits complémentaires »	
TTC €	
Inscription au concours d'entrée des études de santé	Droits d'inscription Licence

ANNEXE 8 Frais de scolarité :

	Montant
	TTC €
Réimpression de la carte étudiant	7,00 €
Réimpression de la carte étudiant pour les demandes de changement de prénom d'usage validées par l'université	0,00 €